

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 4 avril 2023 à 19 h 30  
Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard**

---

**PRÉSENCES :**

Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Richard BELANGER, Conseiller d'arrondissement  
Madame Danielle MYRAND, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Stéphane CÔTÉ, Maire d'arrondissement  
Monsieur Alain WILSON, Conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Trevor LANE, Directeur des travaux publics  
Monsieur Pierre Yves MORIN, Directeur d'arrondissement  
Madame Edwige NOZA, Secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Sylvain PROVENCHER, Directeur de l'aménagement urbain et services aux entreprises  
Madame Louise RICHARD, Directrice de la culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens

---

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

---

**10 - Ouverture de la séance**

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 30.

---

**CA23 28 057**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard — Sainte-Geneviève du mardi 4 avril 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

10.02

---

*Annonces du maire*

Le maire d'arrondissement expose les points d'intérêts suivants :

Relativement à la crue printanière, il informe que l'arrondissement ainsi que des partenaires, notamment les pompiers, cadets policiers, le Conseil étudiant du Cégep Gérard-Godin ainsi que des associations

sont prêts à intervenir dès que la situation le commandera. De plus, 5 pompes supplémentaires ont été commandées.

Il poursuit avec les travaux effectués le soir et la nuit pour la construction du nouveau pont et explique que la situation va perdurer encore quelques temps. Il ajoute qu'il y aura vers la mi-avril, un changement de configuration majeur des voies de circulation du côté de Sainte-Geneviève et ce, pour la durée de l'été. Il invite donc les citoyens à suivre les informations mises à jour régulièrement sur l'état d'avancement des travaux et les entraves à la circulation, sur la page Facebook de l'arrondissement ainsi que sur le groupe Facebook : *Construction du pont Jacques-Bizard*.

L'arrivée du printemps amène son lot de travaux de réfection des rues. À ce sujet, le maire souligne les travaux majeurs qui auront lieu sur le boulevard de Pierrefonds, entre le boulevard Saint-Jean et la rue Sainte-Anne qui entraîneront des entraves à la circulation. De plus amples nouvelles seront bientôt communiquées, car le maire est en constante communication avec le maire de Pierrefonds-Roxboro, M. Jim Beis.

Entre autre point, Il annonce le début du balayage des rues et conseille aux automobilistes de porter une attention spéciale aux panneaux de signalisation avant de stationner. Il précise qu'à certains endroits, le stationnement sera interdit certains jours ou à certaines heures afin de permettre le passage des balais mécaniques.

Il revient sur le déménagement du bureau des permis de l'arrondissement, qui rouvrira ses portes le 11 avril à un nouvel emplacement situé au 15 795, boulevard Gouin ouest, à Sainte-Geneviève. Il informe l'assemblée des directives temporaires permettant de procéder à une demande de permis durant la période de déménagement, soit du 3 au 6 avril. Il invite les citoyens à s'informer en consultant le site internet de l'arrondissement.

Par ailleurs, il rappelle l'ouverture officielle de la Maison des jeunes, ce jeudi de 17 h à 19 h. La maison des jeunes est située à côté de l'Hôtel-de-ville sur la montée de l'Église. Il présente les activités qui se tiendront à la bibliothèque cette semaine dont : l'heure du conte, les 15 et 29 avril ainsi que le 13 mai prochain et particulièrement ce jeudi où il y aura un conte de Pâques pour chacune des catégories d'âge.

Finalement, il invite toutes les personnes intéressées, à la soirée d'inscription de l'Association de soccer de L'Île-Bizard qui aura lieu le lendemain au Pavillon Vincent Lecavalier, de 19 h à 21 h.

Pour conclure, Le maire souhaite, au nom du Conseil, de la direction et des employé.es de joyeuses fêtes de Pâques à tous.

---

## 10 - Période de questions du public

Début : 19 h 38

Madame Nicole Lemyre

Stationnement au 350 Jacques David et sur la rue Des Prés;

Mesures prises par l'arrondissement pour faire respecter le code de sécurité routière aux cyclistes.

Monsieur Pierre Chamberland

Pétition et autres moyens pour faire changer l'interdiction de stationnement sur les rues O'Leary, Lefebvre et Duvernay ainsi que le nettoyage des rues dans ce secteur pendant la période des travaux de construction du nouveau pont;

Demande de participation à une réunion du comité de la sécurité publique

Monsieur Eric Turcotte

Demande à la ville d'organiser le cours de gardiennage : *Prêts à rester seuls*

Fin : 19 h 56

---

## 10 - Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

---

### CA23 28 058

**Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève du mardi 14 mars 2023.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 14 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1239452007

---

### CA23 28 059

**Prendre acte du procès-verbal et du compte rendu des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.**

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De prendre acte du dépôt:

- du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du mardi 24 janvier 2023;
- du compte rendu du Comité de la sécurité publique, de la circulation et des mesures d'urgence du mercredi 1<sup>er</sup> mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1239452008

---

### CA23 28 060

**Exercer l'option de prolongation du contrat de 12 mois, soit du 1er mai 2023 au 30 avril 2024, avec l'entreprise Entretien Mana inc. pour le service d'entretien ménager pour 6 bâtiments dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 124 662,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19176. / Approuver l'addenda au contrat initial.**

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

1. D'exercer l'option de prolongation du contrat pour une durée de 12 mois, soit du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2024, avec l'entreprise Entretien Mana inc. pour le service d'entretien ménager pour 6 bâtiments dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève ;
2. D'autoriser une dépense de 124 662,39 \$ taxes incluses ;
3. D'approuver l'addenda au contrat initial pour l'ajout du 2e étage du bâtiment situé au 15 795, boulevard Gouin Ouest ;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1239350017

---

#### **CA23 28 061**

**Accorder un contrat à MLC Associés inc. d'un montant de 95 268, 06 \$ taxes et 15 % de contingences incluses pour l'élaboration des plans et devis pour la construction d'un égout pluvial dans la rue St-Louis à L'Île-Bizard, selon l'entente cadre 2022-07-2**

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense totale de 95 268,06 \$, taxes et 15 % de contingences incluses;
2. D'accorder un contrat à MLC Associés inc. pour l'élaboration des plans et devis pour la construction d'un égout pluvial dans la rue Saint Louis à L'Île-Bizard, selon l'entente-cadre numéro 2022-07;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1230543012

---

#### **CA23 28 062**

**Statuer sur la demande de Développement Bord de l'Eau inc. reçue le 31 octobre 2022, concernant la modification de l'entente de développement, relativement au maintien du mur de soutènement sur le lot 6 406 617.**

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'approuver l'addenda à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève et Développement Bord-De-l'Eau inc. (CA21 28258/CA21 28267) et modifier la résolution CA21 28210 (P.I.I.A. lotissement), à l'effet de retirer l'exigence sur le retrait du mur de soutènement sur le lot 6 406 617.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1237576001

---

**CA23 28 063**

**Accorder une contribution financière totalisant la somme de 243 054 \$, à 2 organismes ci-après désignés, ainsi qu'à la Bibliothèque de L'Île-Bizard, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'Inclusion Sociale pour le programme Prévention Montréal. Approuver les deux projets de convention à cet effet.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

1. D'approuver les conventions entre la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et les deux organismes désignés ;
2. D'accorder des contributions financières totalisant la somme de 243 054 \$, dans le cadre du Programme Prévention Montréal :
  - à la Bibliothèque de L'Île-Bizard : Axe 1 - 15 000 \$ ;
  - Action jeunesse de l'Ouest de l'Île : Axe 2 - 120 000 \$ ;
  - Maison des jeunes de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève : Axe 1 - 42 054 \$, Axe 2 - 66 000 \$ ;
3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1239350012

---

**CA23 28 064**

**Accorder une contribution financière totalisant la somme de 103 500 \$, à 2 organismes ci-après désignés, ainsi qu'à la Bibliothèque, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget de contribution à d'autres organismes de la Direction Culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens. Approuver les 2 projets de convention à cet effet.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

1. D'accorder des contributions financières totalisant la somme de 103 500 \$ en provenance du budget de contribution de la Direction Culture, sports, loisirs et relations avec les citoyens à 2 organismes ci-après désignés, ainsi qu'à la Bibliothèque de L'Île-Bizard, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux ;
  - Salle Pauline-Julien: 60 000 \$ ;
  - Société du patrimoine et d'histoire de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève: 22 500 \$ ;
  - Bibliothèque de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève: 21 000 \$ ;
2. D'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces contributions financières ;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1239350013

---

**CA23 28 065**

**Approuver la convention de prêt d'un immeuble situé au 388, montée de l'Église à L'Île-Bizard, entre la Maison des jeunes de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève Inc. et la Ville de Montréal, Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une durée de 3 ans, soit du 7 avril 2023 au 7 avril 2026.**

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'approuver la convention de prêt d'un immeuble situé au 388, montée de l'Église à L'Île-Bizard, entre la Maison des jeunes de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève Inc. et la Ville de Montréal, Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour une durée de 3 ans, soit du 7 avril 2023 au 7 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1239350011

---

**CA23 28 066**

**Approuver un addenda à la convention de prêt de local situé au 571, rue Cherrier Ouest, à L'Île-Bizard, entre le Club Les Amis des Deux Rives et la Ville de Montréal, Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.**

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'approuver un addenda à la convention de prêt de local situé au 571, rue Cherrier ouest, à L'Île-Bizard, entre le Club Les Amis des Deux Rives et la Ville de Montréal, Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1239350016

---

**CA23 28 067**

**Affecter un montant de 325,00 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement pour l'octroi d'une contribution financière à la Salle Pauline-Julien, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'affecter un montant de 325 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement pour l'octroi d'une contribution financière à la Salle Pauline-Julien, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.08 1239350018

---

**CA23 28 068**

**Autoriser Madame Louise Richard, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens à signer une demande d'aide financière auprès du Comité de la Fête nationale à Montréal pour la Fête nationale du Québec 2023.**

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'autoriser Madame Louise Richard, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens à signer une demande d'aide financière auprès du Comité de la Fête nationale à Montréal pour la Fête nationale du Québec 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1239350014

---

**CA23 28 069**

**Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2023, en vertu du règlement CA28 0074.**

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1<sup>er</sup> au 28 février 2023, en vertu du règlement CA28 0074.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1239452009

---

**CA23 28 070**

**Autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.**

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

D'autoriser la tenue d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et en autoriser les dérogations réglementaires nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1239350015

---

**CA23 28 071**

**Adoption - Règlement modifiant le règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (CA28 0073-1).**

Attendu l'avis de motion donné du projet de règlement numéro CA28 0073-1 à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 mars 2023 par sa résolution CA23 28043;

Attendu le dépôt du projet de règlement numéro CA28 0073-1 à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 mars 2023 par sa résolution CA23 28043;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter le règlement modifiant le règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - CA28 0073-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1232714003

---

**CA23 28 072**

**Adoption - Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018) afin d'ajouter des dispositions concernant les demi-tours (CA28 0018-8).**

Attendu l'avis de motion donné du projet de règlement numéro CA28 0018-8 à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 mars 2023 par sa résolution CA23 28044;

Attendu le dépôt du projet de règlement numéro CA28 0018-8 à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 mars 2023 par sa résolution CA23 28044;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Alain WILSON

appuyé par Stéphane CÔTÉ

Et résolu :

D'adopter le règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement - CA28 0018-8.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1239413005

---

**CA23 28 073**

**Adoption - Règlement d'emprunt autorisant, pour les trois premières années du programme décennal d'immobilisations, soit pour les années 2023 à 2025, le financement d'un montant de 2**

**400 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. - Règlement 0823-001.**

VU l'avis de motion donné du règlement intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 2 400 000\$ pour financer la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève" - règlement 0823-001, à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 mars 2023 par sa résolution CA23 28047;

VU le dépôt du projet de ce règlement à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 14 mars 2023 par sa résolution CA23 28047;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 148 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ c. C-11.4), ce règlement d'emprunt n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Stéphane CÔTÉ

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 2 400 000\$ pour financer la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de divers parcs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève" (0823-001), sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1238522001

---

**CA23 28 074**

**Règlement modifiant diverses dispositions du règlement régissant la démolition d'immeubles CA28 0019 afin d'assurer notamment la conformité à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (CA28 0019-01).**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement CA28 0019-01 modifiant le règlement régissant la démolition d'immeubles CA28 0019 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 14 mars 2023 par sa résolution CA23 28045;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0019-01 à la séance du conseil d'arrondissement du 14 mars 2023 par sa résolution CA23 28045;

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles CA28 0019 afin d'assurer notamment la conformité à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (CA28 0019-01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1239606002

---

**CA23 28 075**

**Second projet - Règlement CA28 0023-44 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'apporter des modifications aux normes sur les abris d'auto temporaires.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement CA28 0023-44 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 7 février 2023 par sa résolution CA23 28019;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0023-44 à la séance du conseil d'arrondissement du 14 mars 2023 par sa résolution CA23 28048;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 14 mars 2023;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 4 avril 2023, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 24 mars 2023;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter avec modifications, le second projet de règlement numéro CA28 0023-44 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'apporter des modifications aux normes sur les abris d'auto temporaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1237905002

---

**CA23 28 076**

**Second projet - Règlement numéro CA28 0023-45 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'ajouter l'usage spécifique « vente au détail de vêtements, meubles et articles usagés (sauf le marché aux puces) » à la grille des normes de la zone P2-203 et d'interdire les boîtes de dons d'un organisme situé à l'extérieur du territoire de l'arrondissement.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement CA28 0023-45 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 14 mars 2023 par sa résolution CA23 28046;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement CA28 0023-45 à la séance du conseil d'arrondissement du 14 mars 2023 par sa résolution CA23 28046;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 14 mars 2023;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 4 avril 2023, dûment convoquée par avis paru sur le site internet de l'arrondissement, le 24 mars 2023;

CONSIDÉRANT que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été remis aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Alain WILSON

Et résolu :

D'adopter avec modifications, le second projet de règlement numéro CA28 0023-45 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'ajouter l'usage spécifique « vente au détail de vêtements, meubles et articles usagés (sauf le marché aux puces) » à la grille des normes de la zone P2-203 et d'interdire les boîtes de dons d'un organisme situé à l'extérieur du territoire de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1237905007

---

#### **CA23 28 077**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser la rénovation d'une terrasse en bois sur la propriété située à l'adresse sise au 475, rue Cherrier correspondante au lot no 4 298 734 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Richard BELANGER

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la rénovation d'une terrasse en bois sur la propriété située à l'adresse sise au 475, rue Cherrier correspondante au lot no 4 298 734 du cadastre du Québec.

- D'ajouter un escalier supplémentaire sur la terrasse depuis le stationnement de l'église afin d'assurer la commodité des clients.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1239606005

---

#### **CA23 28 078**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un étage avec garage simple intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 874, 4e Avenue correspondante au lot no 6 361 986 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Danielle MYRAND

Et résolu :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île - Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée d'un étage avec garage simple intégré sur la propriété située à l'adresse sise au 874, 4e Avenue correspondante au lot no 6 361 986 du cadastre du Québec et sous la condition suivante:

- QUE deux arbres soient plantés dans la cour avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1239606004

**CA23 28 079**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 218, croissant Joncaire correspondant au lot no 4 297 981 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Danielle MYRAND

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 218, croissant Joncaire correspondant au lot no 4 297 981 du cadastre du Québec avec les matériaux suivants:

- Deux (2) parements extérieurs en façade avant :
  - o Parement de pierre Beon Stone de modèle Horizon de couleur baslto;
  - o Parement d'acier vertical de couleur cèdre de montagne de Vicwest.
- Un (1) parement extérieur sur les murs latéraux :
  - o Parement enduit acrylique s'apparentant au struc de Adex texture
- Garage simple intégré;
- Toiture en bardeau d'asphalte BP de modèle mystique couleur noir deux tons;
- Les soffites, les fascias, les contours des fenêtres, la porte d'entrée et de garage seront en aluminium de couleur noire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1237905008

---

**Dépôt de documents – FÉVRIER 2023**

- Rapport mensuel revenus locaux;
- Rapport budgétaire sommaire ;
- Liste des virements budgétaires - PDI;
- Liste des virements budgétaires - Budget de fonctionnement;
- Liste des permis émis – occupation;
- Liste des permis émis – construction;
- Liste des permis émis – lotissement
- Conciliation - Surplus du golf

60.01

---

**CA23 28 080**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Richard BELANGER

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 4 avril 2022 à, 20 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

---

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

---

Stéphane CÔTÉ  
Maire d'arrondissement

---

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 mai 2023.